

Compte rendu

Conseil municipal du 1^{er} février 2019

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 – Approbation.

(Unanimité).

2 - Conseil municipal - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte-rendu.

2A - Voeu - La Poste doit assumer ses missions de Service Public.

(13 abstentions).

3 - Budget Primitif 2019 – Vote du budget principal – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 414 328 939 € et en section d'investissement 137 408 701 €,
2. autorise au titre de l'année 2019 le versement des subventions telles qu'arrêtées dans l'état annexé au Budget,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(13 avis contraires).

4 - Vote des taux 2019 des 3 taxes directes locales – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. fixe, pour l'année 2019, les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taux de taxe d'habitation	24,04 %
- Taux de taxe foncière bâtie	27,51 %
- Taux de taxe foncière non bâtie	62,48 %

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(13 avis contraires).

5 – Habitat – Conférence intercommunale du logement (CIL) – Modification du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs – Avis de la commune de Nantes.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

- 1 - émet un avis favorable sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs modifié,
- 2 - autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 - Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'ensemble du dispositif concernant les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises tel que mentionné ci-dessus,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(12 abstentions),

(1 opposition).

7 - Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions et avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 588 892 €,
2. approuve les conventions avec les associations : « la Ligue de l'enseignement FAL44 » et les « PEP Atlantique Anjou » (annexe 2),

« Le Relais » (annexe 5) et l'avenant avec l'association « les Petits Débrouillards » (annexe 6),

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 - Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 16 750 €, (cf. annexe),

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 - Développement culturel – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

SONGO (investissement)	635 000 €
BONUS (investissement)	15 000 €
CRC	55 000 €
SOFILM	45 000 €
CITE MONDE (fonct)	60 000 €
CITE MONDE (projet)	180 000 €
LE KIOSQUE NANTAIS	25 000 €
MIRE	62 500 €
DESIR DES ARTS	86 900 €
CREATIVE MAKER	25 000 €

et autorise les versements proposés,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention de partenariat entre la Ville (Conservatoire) et le CCAS de la Ville de Nantes (EHPAD Hirondelle de Sèvre) précisant les modalités de rencontres et d'échanges entre les résidents de l'EHPAD et des élèves du conservatoire (Annexe 1),

2. approuve la convention de partenariat entre la Ville (Conservatoire), le Fonds de Dotation pour le Développement Culturel et la SAEM La Folle Journée (Annexe 2),

3. sollicite auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire) le versement d'une subvention pour l'exercice budgétaire 2019 du Conservatoire,

4. approuve la convention d'acquisition d'objets en histoire naturelle entre la Ville (Muséum) et la société Minéraux d'Ailleurs (Annexe 3) et la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM),

5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Culture – Convention-cadre de développement des échanges artistiques internationaux entre la Ville et l'Institut Français – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention-cadre 2019-2021 entre l'EPIC « Institut Français » et la Ville de Nantes et l'attribution d'une subvention d'un montant de 45 000 € pour l'année 2019 (cf. annexe),

2. autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 - Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Cafés Cultures » – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Cafés cultures » ainsi que ses annexes,

2. décide à l'unanimité de ne pas se prononcer par vote à bulletin secret,

3. désigne, en tant que représentants de la Ville de Nantes au sein du Groupement d'Intérêt Public « Cafés cultures », à partir de la date d'adoption de la nouvelle convention constitutive :

- M. David Martineau, titulaire,
- M. Benjamin Mauduit, suppléant,

4. autorise ces représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein dudit Groupement d'Intérêt Public,

5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - Politique de la Lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Dispositions diverses – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la récompense de 2 000 €, au lauréat du Prix Bermond-Boquié à compter de 2019 et pour les années suivantes et autorise son versement,
2. approuve la convention de cession de droits du film « Les nouvelles fiançailles » avec les producteurs Patrice RETOUR et Hervé GRAFFE (cf. annexe),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 - Politique publique du patrimoine – Subventions – Convention et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'avenant à la convention avec l'Association Culturelle de l'Eté dans le cadre de l'événement Débord de Loire ainsi que l'attribution à son profit d'une subvention de 150 000 € (annexe 1),
2. approuve l'attribution de subventions d'investissement aux associations œuvrant pour la restauration du patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique pour un montant de 18 993 €,
3. approuve la convention annuelle conclue avec l'association Métisse à Nantes ainsi que l'attribution à son profit d'une subvention de fonctionnement annuelle de 23 000 € (annexe 2),
4. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétés et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural du centre ancien, pour un montant total de 142 065,10 €, selon la répartition proposée,
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(4 non participations).

15 - Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 10 000 € pour l'investissement et 952 815 € pour le fonctionnement,
2. approuve les conventions et avenants ci-joints avec les associations suivantes :
 - DON BOSCO SPORTS NANTES ;
 - ASPTT ;
 - ASC BONNE GARDE ;
 - HOCKEY CLUB DE NANTES ;
 - NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE ;
 - CSC LAETITIA ;
 - LA MELLINET ;
 - LA NANTAISE ;
 - LA SIMILIENNE ;
 - HERMINE DE NANTES ;
 - NANTES NATATION ;
 - ASC SAINT MEDARD DE DOULON ;
 - RACING CLUB NANTAIS ;
 - LE STADE NANTAIS ;
 - SNUC TENNIS ;
 - ASSOCIATION PROMOTION COURSE CROISIERE ;
 - SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST ;
 - CENTRE VOILE AMITIE NATURE ;
 - CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES ;
 - UNIVERSITE DE NANTES AVIRON ;
 - CENTRE LEO LAGRANGE NANTES AVIRON ;
 - NANTES ATLANTIQUE CANOE KAYAK ;
 - FAL 44 – SKATEPARK LE HANGAR ;
 - SOCIETE DES COURSES DE NANTES ;
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(1 non participation).

16 - Sports – Plan Handisport et Sport Adapté – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la reconduction du Plan Handisport et Sport Adapté ainsi que la convention d'objectifs au titre des années 2019 à 2022 (annexes 1 et 2),
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 - Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée en annexe 1 pour un montant de 174 725 €,
2. approuve les conventions et avenants avec les associations suivantes :
 - Convention - Défense et Protection du Quartier Saint-Félix – Annexe 2,
 - Convention - ID Numéric – Annexe 3,
 - Convention – France Bénévolat – Annexe 4,
 - Avenant 2 - Alpac – Annexe 5,
 - Avenant 1 - Jet – Annexe 6,
 - Avenant 1 - Prun' – Annexe 7,
 - Avenant 3 – Empowernantes – Annexe 8,
 - Avenant 3 - Vivre à Beaulieu – Annexe 9.
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - Politiques publiques – Lutte contre les discriminations – Migration - Intégration – Égalité femmes - hommes – Répartition de subventions – Convention et Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre de la lutte contre les discriminations pour un montant total de 96 120 € selon la répartition exposée,
2. approuve le versement de subventions aux associations du domaine de la l'intégration des populations étrangères, pour un montant total de 88 600 € selon la répartition exposée,
3. approuve l'avenant n°4 avec l'association « Tissé Métisse » (annexe 1) et l'avenant n° 4 avec l'association « FAL44 » (annexe 2),
4. approuve la signature de la convention 2019-2021 avec l'association ASAMLA (annexe 3),
5. approuve le versement de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes pour un montant total de 13 500 €, selon la répartition exposée,
6. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(1 abstention).

19 - Espace Simone de Beauvoir – Convention pluriannuelle 2019-2021 – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention pluriannuelle 2019-2021 avec l'Espace Simone de Beauvoir,
2. approuve le versement d'une subvention de 107 000 € pour l'année 2019,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(2 non participations),
(1 abstention).

20 - NOSIG- Centre LGBTI+ – Convention pluriannuelle 2019-2021 – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention pluriannuelle 2019-2021 avec NOSIG - Centre LGBTI+,
2. approuve le versement d'une subvention à l'association de 26 000 € pour l'année 2019,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(1 avis contraire),
(9 abstentions).

21 - Politique Jeunesse – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) – Convention – Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le lancement de l'appel à mobilisation et la convention de co-financement de la mission évaluation du PIA (annexe 1),
2. approuve la convention avec l'association Léo Lagrange Ouest (annexe 2),
3. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée pour un montant global de 20 500 €,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 - Vie Étudiante – Renouvellement de la convention avec le CROUS de Nantes et renouvellement de la convention avec l'Edit de Nantes – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des conventions avec le Crous de Nantes (cf. annexe 1) et l'Edit de Nantes (cf. annexe 2),
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - Politique publique accessibilité universelle – Répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine du handicap pour un montant de 51 300 € selon la répartition exposée,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 55 550 €, selon la répartition jointe en annexe,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 10 320 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - Echanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations et établissements scolaires se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 40 060 €, conformément au tableau joint en annexe 1,
2. approuve la convention conclue avec l'association la Maison des Etats-Unis (annexe 2),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 - Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets Subventions – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention 2019-2021 (annexe 1) et le versement d'une subvention de 4 000 €, à l'association MACAIBA,
2. approuve la convention 2019-2021 (annexe 2) et le versement d'une subvention de 5 000 €, à l'association Nantes Lit Dans La Rue,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 - Transactions immobilières diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le principe des transactions immobilières décrites ci-dessus et autorise la signature des actes qui s'y rapportent, ainsi que la constitution de servitude au profit d'Enedis,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. autorise la signature de la convention de services communs actualisée entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes jointe en annexe 2,
3. approuve les créations d'emplois non permanents proposées pour 2019 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (annexe 3),
4. approuve l'actualisation de l'annexe 6.1 de la délibération cadre du RIFSEEP à compter du 1er février 2019 (annexe 4),
5. approuve les ratios promus/promouvables résultant de la délibération du 30 juin 2017,
6. approuve la convention-cadre « Partenariat de formation professionnelle territorialisée » avec le CNFPT jointe en annexe 5,
7. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
8. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.
(13 avis contraires).

30 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les missions d'assistance technique à la maîtrise d'œuvre interne et à maîtrise d'ouvrage,
2. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les missions de diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti,
3. autorise le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour les missions de maîtrise d'œuvre relatives aux programmes de travaux d'entretien durable pour les groupes scolaires du 1er degré, patrimoines petite enfance, associatif, enseignement primaire et santé publique pour les années 2019 à 2023,
4. approuve le projet de travaux d'extension des locaux administratifs de la Cuisine centrale du Perray, l'enveloppe financière de 350 000 € TTC dont 310 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
5. autorise le lancement d'une concession de service pour le paiement du stationnement par téléphone mobile
6. autorise Mme le Maire à signer les accords-cadres relatifs aux travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des pouvoirs adjudicateurs (groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – EBANSN) avec les prestataires listés ci-dessus,
7. autorise Mme Le Maire à signer le marché relatif à l'assurance Dommages aux Biens avec la société SMACL pour un montant de 1 089 388,49 € TTC
8. autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 41 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'EBANSN,
9. autorise Mme le Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié (article 30 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics) en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables,
10. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
11. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions ou/et bourses afférentes,
2. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle de 133 500 € au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO 44, au titre de l'année 2019, ainsi que les termes de la convention à conclure,
3. approuve le versement d'une subvention d'équipement de 80 000 € à l'association Groupement des Radios Associatives de la Métropole Nantaise (GRAM) ainsi que la convention de partenariat jointe en annexe,
4. approuve les annulations, ajustements et versements de subventions versées ou à verser aux différents partenaires tels que précisés ci-dessus,

5. approuve la revalorisation du tarif des repas adultes servis dans les équipements de petite enfance à 3,91 € à compter du 1er janvier 2019,
6. approuve les tarifs de mise à disposition de locaux privatifs aux associations, applicables au 1er janvier 2019,
7. autorise la vente d'un nouveau mug à la boutique du Jardin des Plantes, au tarif de 9 €,
8. approuve le principe et les modalités de mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés, et autorise la signature des conventions quadriennales afférentes entre la Ville de Nantes, le Conseil Régional et les établissements jointes en annexes,
9. approuve l'ajustement de provisions au titre de 2019 pour créances en cours, avec reprise de la provision constituée en 2018, et constitution d'une provision au titre de 2019, portant le montant total des provisions 2019 à 140 000 €,
10. approuve les remboursements des différents montant aux agents cités ci-dessus,
11. décide que la Garantie de la Ville de Nantes est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égale au montant maximal des emprunts que la Ville de Nantes est autorisée à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale.
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville de Nantes pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la Ville de Nantes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par Mme le Maire ou son représentant dûment habilité au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,
12. autorise Mme le Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes,
13. approuve le versement de la 3ème échéance d'investissement prévue au contrat de DSP des accueils de loisirs et séjours de vacances 2018-2021,
14. approuve la convention de service comptable et financier entre la direction générale des finances publiques et la Ville de Nantes jointe en annexe,
15. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
16. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus,
17. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(7 non participations),

(13 avis contraires).

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned above the name F. PADOVANI.

F. PADOVANI